

COMITE DE DEFENSE ET DE PROMOTION DE LA SANTE ET DES HÔPITAUX PUBLICS DE CREIL ET DE SENLIS

LE 18 DÉCEMBRE À 18H. RASSEMBLEMENT DEVANT L'HÔPITAL DE CREIL À
L'OCCASION DU PROCHAIN CONSEIL DE__ __SURVEILLANCE_

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (J.C. VILLEMMAIN) ET MADAME
LOISELEUR, MAIRE DE SENLIS, LE SÉNATEUR-MAIRE DE MONTATAIRE(
J.P.BOSINO), LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
(A.BLANCHARD) AINSI QUE MADAME, I.GORSE-CAILLOU REPRÉSENTANTE DE
LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SENLIS ont adressé à Madame la Ministre
de la Santé une lettre dénonçant sévèrement la situation faite à nos
deux hôpitaux publics depuis leur fusion. Ils rappellent ce que nous
ne cessons de dénoncer depuis cette malheureuse
décision:

**LES HÔPITAUX DE CREIL ET DE
SENLIS VONT MAL.**

Leur désorganisation, les réductions de personnel (Contrats de courte durée, non renouvelés,
départs en retraite et départs volontaires non remplacés, réduction du personnel titulaire,) entraînant une véritable souffrance au travail, le découragement, la lassitude. Pire la population des deux bassins de vie, perd confiance et "fuit" (c'est le vocabulaire de l'administration) vers d'autres Hôpitaux.

Résultat, la dette des deux Hôpitaux s'aggrave alors que la fusion avait pour buts déclarés par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.):
leur assainissement financier et mieux encore, l'amélioration des soins.

Madame la Maire de Senlis, consciente de ces risques et des menaces pesant sur l'hôpital dont elle a la responsabilité, avait déposé un recours au Tribunal Administratif d'Amiens. Le Jugement a eu lieu et le Comité y était représenté. Le Rapporteur Public du dossier a rappelé que la fusion des deux hôpitaux avait pour but l'amélioration de leur situation financière, précisant à titre de commentaire, qu'il n'en découlerait pas nécessairement un mieux pour les conditions sanitaires. Il n'a malheureusement rien dit du bilan souligné par le courrier des Maires à la ministre de la Santé (conf. P.J.). Le jugement étant en délibéré, il est fort vraisemblable que les juges vont en avoir pris connaissance.

Quant au Comité, il n'attendra pas les conclusions du tribunal pour:

- apporter son soutien aux personnels,
- exiger une confortation des effectifs et
- lutter pour la promotion de nos deux Hôpitaux Publics.